

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

DECRET N°73-266 du 24 août 1973

portant nomination de Mr Robert TAGNON,  
Directeur des Etudes et du Plan, en qua-  
lité de Membre du Comité Monétaire Na-  
tional auprès de la Banque Centrale des  
Etats de l'Afrique de l'Ouest.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU la Loi N°62-22 du 9 juillet 1962, portant ratification du traité ins-  
tituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'accord de coopéra-  
tion entre la République Française et les Etats Membres de l'Union Mo-  
nétaire Ouest Africaine ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-  
ment et les décrets N°s73-121 et 73-260 des 30 mars et 18 août 1973  
qui l'ont modifié ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-  
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions  
des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973  
qui l'a complété ;  
VU le Décret N°452/PR/MFT/CAB du 22 octobre 1962, portant création du Co-  
mité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'A-  
frique de l'Ouest ;  
VU le Décret N°73-249 du 14 août 1973, portant nomination de Mr Robert  
TAGNON, Administrateur Civil, en qualité de Directeur des Etudes et du  
Plan ;  
Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr Robert TAGNON, Directeur des Etudes et du Plan, est nom-  
mé Membre du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des  
Etats de l'Afrique de l'Ouest, en remplacement de Mr Souradjou IBRAHIM.

.../...

ARTICLE 2 - Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret, qui abroge le décret N°70-324/CP/MF du 15 décembre 1970 et qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 24 août 1973

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,

Ampliations : PR 8 - CS 6 MEF 6 au-  
tres ministères 10 - Intéressé 1 -  
BCEAO 4 - CMN 2 - SGG 4 - IAA-DCCT 2  
CNI-IGF-Gde Ch. 3 DB-CF-DC 3 Trésor 4  
DEP 4 - DGAJL-Dtion Stat. 4 JORD 1

Capitaine Janvier ASSOGBA